

ÉTUDE DES BESOINS EN OFFRE DE SERVICE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DE PLUS DE 60 ANS SUR QUATRE BASSINS GÉRONTOLOGIQUES

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

ÉTUDE ET ANALYSE PROSPECTIVE DES BESOINS DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET DE L'OFFRE DÉDIÉE À CETTE POPULATION SUR LES QUATRE BASSINS GERONTOLOGIQUES DE SEINE SAINT DENIS



Sommaire

Objectifs de l'étude et méthodologie	4
Un nouvel échelon de la politique gérontologique départementale : le bassin gérontologique	4
La méthodologie retenue pour les études de besoins.....	4
L'articulation entre schéma gérontologique et études de besoins	4
SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN SUD-OUEST	5
Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Sud-Ouest	5
<i>Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante</i>	5
<i>Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants</i>	6
<i>Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées</i>	7
<i>État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile</i>	7
Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Sud-Ouest.....	8
<i>Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses et innovantes</i>	8
<i>Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile</i>	8
<i>Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable</i>	9
<i>Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne</i>	9
SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN NORD-OUEST	11
Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Nord-Ouest.....	11
<i>Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante</i>	11
<i>Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants</i>	12
<i>Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées</i>	13
<i>État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile</i>	13
Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Nord-Ouest.....	14
<i>Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses et innovantes</i>	14
<i>Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile</i>	14
<i>Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable</i>	15
<i>Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne</i>	15
SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN NORD-EST	17
Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Nord-Est.....	17

<i>Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante</i>	17
<i>Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants</i>	18
<i>Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées</i>	19
<i>État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile</i>	19
Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Nord-Est	20
<i>Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses</i>	20
<i>Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile</i>	20
<i>Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable</i>	21
<i>Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne</i>	21
SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN SUD-EST	23
Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Sud-Est	23
<i>Dynamiques démographiques</i>	23
<i>Caractéristiques du cadre de vie</i>	25
<i>État de santé et dépendance</i>	25
Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Sud-Est	26
<i>Modalités d'hébergement : faibles capacités d'accueil pour les personnes âgées dépendantes</i> .	26
<i>Services à la personne : une offre en SAD et SSIAD qui semble couvrir les besoins des personnes âgées</i>	27
<i>Prise en charge de la santé physique et mentale : une densité médicale défavorable malgré la filière gériatrique du GHI Le Raincy – Montfermeil</i>	28

Objectifs de l'étude et méthodologie

Un nouvel échelon de la politique gérontologique départementale : le bassin gérontologique

Le Département de Seine-Saint-Denis a défini dans le cadre de son deuxième schéma départemental en faveur des personnes âgées (2008-2012) des bassins gérontologiques, territoires d'action qui doivent faciliter l'articulation entre les institutions, le travail en réseau des différents professionnels et une prise en charge globale et cohérente des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le découpage géographique de ces bassins s'appuie sur une recherche de cohérence territoriale, y compris avec les intercommunalités existantes, et de complémentarité avec les filières gériatriques des établissements de soins puisque les acteurs de la gérontologie et de la gériatrie ont un intérêt mutuel à rendre opérationnelle la continuité des prises en charge entre le domicile, l'hôpital et les établissements d'hébergement, dans un contexte de vieillissement de la population.

En 2011, une expérimentation a été menée sur le bassin Sud-Est, sous la forme d'une première étude de besoins et d'une étude de faisabilité pour un nouveau modèle de coordination gérontologique. Le Département a souhaité en 2012 renouveler cette démarche pour les trois autres bassins gérontologiques.

La méthodologie retenue pour les études de besoins

Le cabinet Enéis, déjà retenu pour l'étude de besoins de 2011, a été choisi pour conduire ces démarches. La méthodologie utilisée pour la première étude a été adaptée pour mieux identifier les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans et l'offre dédiée à ce public.

Différents outils méthodologiques ont ainsi déployés pour le recueil de données. Un **traitement statistique**, à partir de diverses données (INSEE 2009, Conseil général, Agence Régionale de Santé, CPAM, etc.), et restitué sous forme cartographique, a d'abord permis de caractériser les communes et les bassins par rapport à plusieurs échelons de comparaison (les autres bassins, le département, la région et la France métropolitaine).

En parallèle, une **enquête par questionnaire** auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département a fourni des informations détaillées quant aux modalités de fonctionnement de ces structures et au profil de leurs bénéficiaires, malgré des taux de retours parfois peu importants.

Enfin, des **entretiens** auprès des responsables d'action sociale des communes, des filières gériatriques et des réseaux de santé ont permis d'enrichir la compréhension des enjeux des bassins et de caractériser l'offre locale.

L'articulation entre schéma gérontologique et études de besoins

L'étude de besoins doit servir à l'identification des priorités d'action dans chaque territoire dans le cadre du déploiement du nouveau schéma départemental 2013-2017 en faveur des personnes âgées. En effet, la mise en œuvre du schéma reposera sur une animation territoriale assurée sur chacun des bassins gérontologiques et sur les dynamiques partenariales à l'œuvre (filiale gériatrique, réseaux, coopération intercommunale, etc.).

Des objectifs et des pistes d'actions pourront ainsi être identifiés en commun pour établir une **feuille de route** pour chaque bassin : ces **chantiers communs entre les acteurs du territoire** permettront le développement de logiques de projet pour fédérer les énergies et potentialiser les ressources du territoire.

Pour cela, une **instance de concertation** réunie deux fois par an sur chaque bassin permettra de faire vivre cette dynamique de coopération sur les enjeux liés au vieillissement de la population.

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN SUD-OUEST

Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Sud-Ouest

Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante

- ✓ A l'image du département, un bassin caractérisé par une présence modérée des personnes âgées

Le bassin Sud-Ouest, comme le département de Seine-Saint-Denis de manière générale, se caractérise par la jeunesse de sa population: les plus de 60 ans ne représentent que respectivement 15,3 % et 15 % de sa population, contre 22,6 % pour la France métropolitaine¹.

La présence des personnes âgées apparaît relativement homogène d'une commune à l'autre, à l'exception de certaines communes qui se distinguent avec des taux moindres (Bobigny, 12,8 % ou le Pré-Saint-Gervais, 13,6 %) ou supérieurs (Les Lilas, 19% ou Rosny-sous-Bois, 17,2 %).

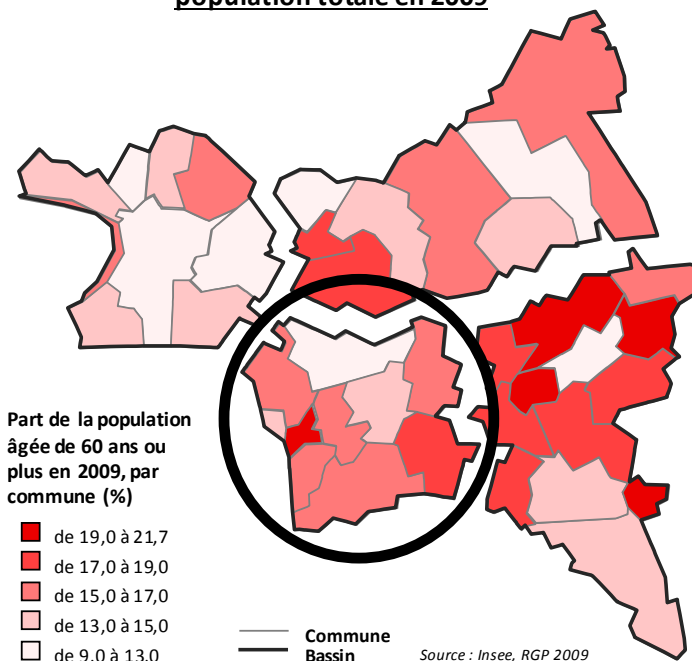
L'indice de vieillissement, qui mesure la mixité intergénérationnelle, confirme la jeunesse du territoire mais révèle aussi la diversité des situations communales. La moyenne

départementale, qui s'établit à 40 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, dissimule en effet des variations communales importantes, comme à Bobigny (28 personnes âgées pour 100 jeunes) ou Les Lilas (58 personnes âgées pour 100 jeunes).

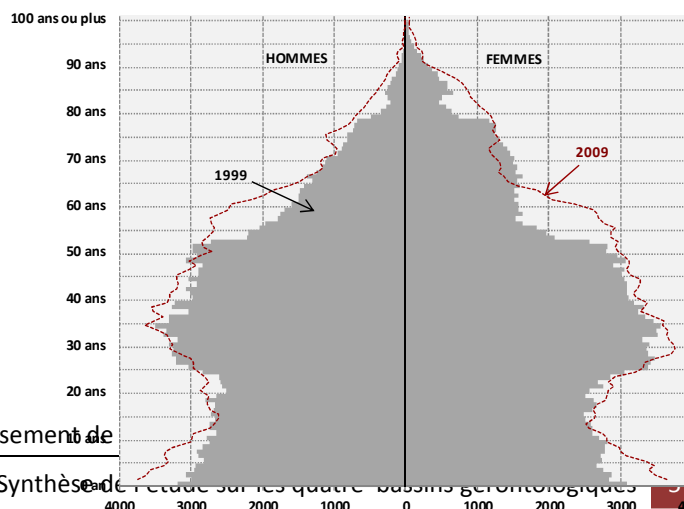
- ✓ Un vieillissement de la population moins rapide qu'aux échelons de comparaison

La dernière période intercensitaire, entre les recensements de 1999 et 2009, s'est caractérisée par une croissance importante des effectifs des plus de 60 ans : +12,8 % en global (contre +15,9 % pour le département) mais avec des différences marquées selon la génération : +5,2 % pour les 60-74 ; +30,6 % pour les 75-84 ans et +27,7 % pour les plus de 85 ans.

Part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population totale en 2009



Structure comparée par âge et sexe de la population du bassin en 1999 et 2009



¹ Les chiffres présentés dans cette partie sont issus du recensement de

Comme le montre la pyramide des âges ci-contre, **il sera nécessaire pour les années à venir d'anticiper l'arrivée prochaine parmi les plus de 60 ans de la génération du baby-boom**, aujourd'hui principalement âgée de 55 à 65 ans.

Le bassin est également caractérisé par un phénomène de vieillissement stricto sensu, défini comme l'accroissement de la part occupée par les personnes âgées dans la population totale. En effet, les effectifs des personnes âgées ont connu une croissance plus importante que celles des effectifs totaux, même si ce phénomène reste modéré par rapport aux échelons de comparaison : +0,5 point de pourcentage dans le bassin entre 1999 et 2009 contre +0,8 en Seine-Saint-Denis, +1,8 en Ile-de-France et +2,2 en France métropolitaine.

✓ *Prospective : une poursuite et une accélération du vieillissement à l'horizon 2030*

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE anticipent une poursuite du vieillissement de la population du bassin avec une part des plus de 60 qui passerait de 15,3 % aujourd'hui à 18,4 % en 2020, pour atteindre 20,7 % en 2030, soit plus d'un habitant sur cinq du bassin.

Les plus âgés seront notamment concernés par une croissance importante de leurs effectifs : +56,1 % d'ici 2030 pour les plus de 85 ans.

Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants

✓ *Un bassin caractérisé par des types et des modalités d'habitat diverses*

L'adaptation du logement représente un enjeu majeur pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. En effet, certaines caractéristiques de l'habitat peuvent présenter un caractère inadapté au vieillissement de ses occupants ou contribuer à leur isolement.

Les résidents âgés du bassin occupent en majorité (72,9 %) des logements collectifs (appartements), soit davantage qu'aux échelons de comparaison, y compris la moyenne départementale. Néanmoins, certaines communes comptent une part plus importante de ménages âgés en maison individuelle : c'est le cas de 43,4 % des plus de 60 ans à Bondy ou 37,4 % à Noisy-le-Sec. Il convient de porter une vigilance particulière à ces ménages vieillissants en pavillon, qui font face à des risques accrus d'inadaptation du logement (jardins à entretenir, étages, superficie importante, etc.) et d'isolement.

Le bassin se caractérise également par une répartition équitable des habitants âgés entre propriétaires (51,6 %) et locataires (47,1 %), originale en raison de la surreprésentation des locataires par rapport aux échelons de comparaison. Le corollaire de cette situation peut être identifié dans l'importante et ancienne offre d'habitat social existante : 34,2 % des plus de 60 ans y résident. L'adaptation des logements du parc social au vieillissement de leurs résidents peut également être interrogée, notamment au regard de la vétusté d'une partie d'entre eux.

✓ *Des résidents âgés caractérisés par une faible mobilité résidentielle*

Le statut d'occupation du logement et le type d'habitat apparaissent également comme des éléments clés dans la mobilité résidentielle des personnes âgées, ces dernières pouvant être plus réticentes à quitter leur logement, même dans le cas où celui-ci ne serait plus adapté à leur situation, si elles en sont propriétaires, ou l'occupent depuis longtemps et y sont attachées.

De fait, les habitants âgés du bassin, comme ailleurs en France, font preuve d'une grande sédentarité, en comparaison des autres classes d'âge. Ainsi, lors du recensement de 2009, 95,1 % des habitants de plus de 60 ans du bassin déclaraient habiter la même commune 5 ans auparavant, tandis que 61,6 % des plus de 85 ans disaient avoir emménagé dans leur actuel logement il y a plus de 30 ans.

Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées

- ✓ Des niveaux de revenus moyens inférieurs aux moyennes de référence

Le bassin occupe une position intermédiaire au sein du département en ce qui concerne la distribution des revenus des personnes retraitées : ainsi les montants moyens des retraites et pensions pour les foyers concernés par ce type de revenus s'élèvent à 18 392 €, contre 18 768 € dans le département, 23 849 € en Ile-de-France et 19 468 € en France métropolitaine. La commune de Bobigny se distingue avec une moyenne inférieure (15 296 €) tandis que Les Lilas et à Rosny-sous-Bois présentent des résultats supérieurs à la moyenne départementale et nationale (respectivement 21 397 € et 21 147 €).

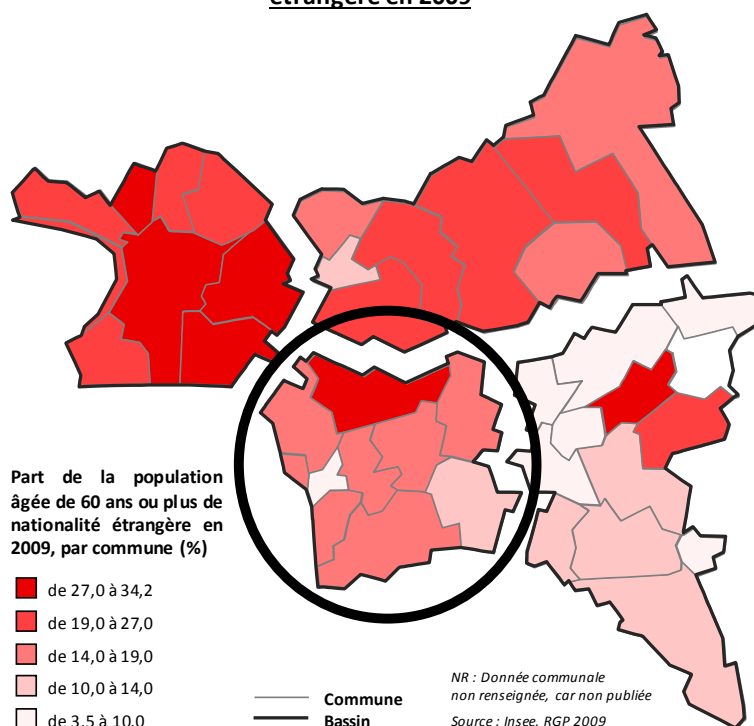
- ✓ Une présence affirmée des personnes âgées de nationalité étrangère

La nationalité étrangère concerne 16,2 % des habitants de plus de 60 ans du bassin, contre 18,3 % dans le Département, mais seulement 10,3 % en Ile-de-France et 4,8 % en France métropolitaine.

La nationalité étrangère peut constituer un indicateur de fragilité sociale en termes d'accès ou de recours aux droits, en raison d'une maîtrise imparfaite de la langue et des dispositifs administratifs, de l'absence d'aidants familiaux géographiquement proches, etc.

On observe que la classe d'âge des 60-74 ans est particulièrement concernée : 19,6 % de personnes de nationalité étrangère dans le bassin et jusque 33,5 % à Bobigny. Le vieillissement et la perte d'autonomie de ce public devront donc être particulièrement anticipés pour s'assurer de son accès à l'offre.

Part de la population de plus de 60 ans de nationalité étrangère en 2009



État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile

Le bassin compte 191,8 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, soit un taux proche du niveau départemental (187,1 ‰), mais supérieur aux taux national (124,6 ‰) et surtout régional (98 ‰).

Parmi ces bénéficiaires, 22 % relèvent de la grande dépendance (GIR 1-2). S'il s'agit d'un taux inférieur à la moyenne départementale, il demeure supérieur au niveau national (20,3 %) et doit interroger sur les raisons qui expliquent le maintien à domicile d'une personne très dépendante : s'agit-il d'une réelle opportunité laissée à la personne de rester à domicile ou est-ce le signe d'une difficulté d'accès aux établissements d'hébergement pour personnes dépendantes ?

Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Sud-Ouest

Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses et innovantes

✓ *Préservation du lien social et de l'autonomie citoyenne*

Le département de Seine-Saint-Denis, et à plus forte raison le bassin Sud-Ouest, proposent une offre large et diverse d'activités de loisir et d'animation dédiées aux seniors. Celle-ci apparaît relativement homogène d'une commune à l'autre, malgré un effet taille lié à celle de la commune. On note le développement récent d'activités visant à prévenir la perte d'autonomie (sport adapté, atelier mémoire, etc.), qui représente une tendance dans laquelle s'inscrit un grand nombre de communes.

Plus spécifiquement sur le bassin, on distingue un effort d'innovation et de concertation concernant l'action récréative et sociale à destination des seniors : le développement d'une offre de loisirs intergénérationnelle, la création d'institutions consultatives représentant les personnes âgées, l'expérimentation de dispositifs innovants visant l'accès aux loisirs tout en promouvant la lutte contre l'isolement et le repérage des personnes vulnérables à travers des animations à domicile par exemple.

Enfin, des actions dédiées aux publics susceptibles de rencontrer des difficultés face aux démarches administratives à engager (droits à la retraite, prestations de droit commun, etc.) ont également pu être mise en place avec le soutien de certaines communes, visant notamment les migrants âgés.

✓ *L'aide aux aidants*

Plusieurs dispositifs locaux d'aide aux aidants ont pu être identifiés sur le territoire du bassin : outre les actions ponctuelles comme le Café des aidants, la Pause Café (soutenue par la CRAMIF), ou les permanences mensuelles de l'association France Alzheimer, le bassin compte un lieu dédié, le Relais des Aidants à Rosny-sous-Bois, qui occupe une place structurante dans l'offre à destination de ce public. Celui-ci propose diverses actions de soutien et d'accompagnement (information et orientation, entretiens individuels, actions collectives : groupes de parole, ateliers, formations), mais aussi des actions délocalisées et des permanences dans les communes voisines.

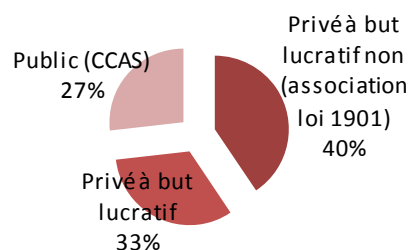
Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile

Le département compte un grand nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : selon les dossiers d'agrément de la DIRECCTE et d'autorisation du Conseil général, entre 91 et 122 SAAD sont susceptibles d'intervenir sur chacune des communes du département.

Malgré la diversité des SAAD existants (40 % de structures associatives, 33 % d'entreprises et 27 % de structures publiques), les problématiques qui caractérisent les services apparaissent en grande partie communes :

- Des problématiques financières et de qualité (respect des exigences réglementaires de la loi 2002-2, bonnes pratiques de gestion, etc.),
- Des partenariats limités et peu formalisés, sauf avec d'autres services à domicile,
- Des besoins non pris en charge mais repérés par les services : soins infirmiers (techniques et relationnels), garde-malade, offre spécialisée handicap, transport, convivialité, soins esthétiques, soins et promenade d'animaux de compagnie.

Nature juridique des SAAD du département



Il convient néanmoins de noter le faible niveau d'information disponible à l'échelle départementale qui ne permet pas à ce jour de caractériser l'offre (aire d'intervention, types de professionnels, niveaux de qualification, etc.) de manière satisfaisante.

Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable

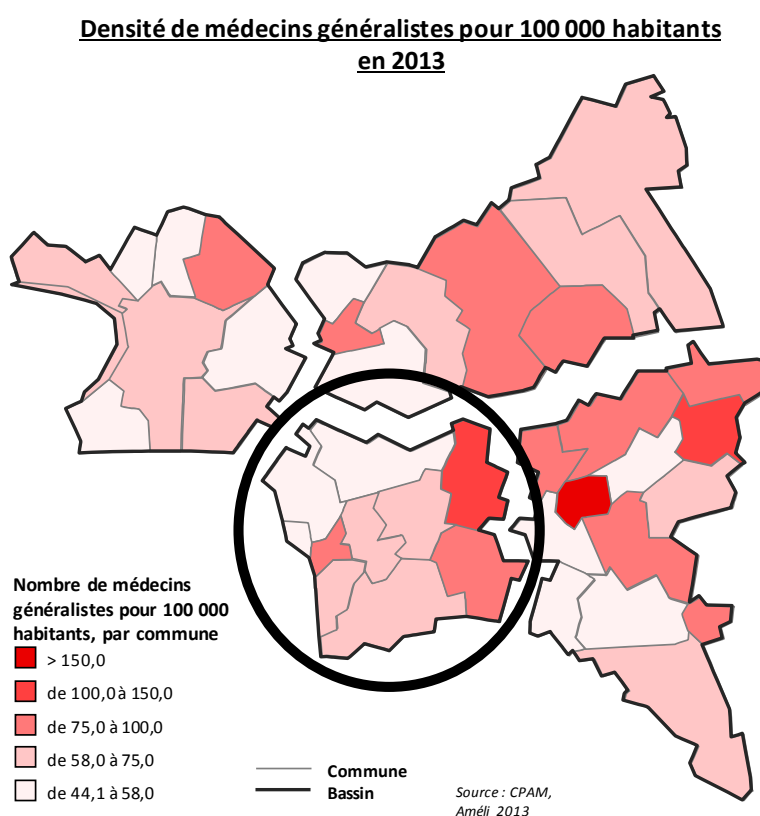
La filière gériatrique de référence du bassin est installée au sein du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil. Cette offre se compose de lits d'hospitalisation en gériatrie, mais aussi d'une consultation mémoire labellisée, d'une équipe mobile de gériatrie, ainsi que d'un service de soins de suite et de réadaptation (SSR). Si des partenariats sont aujourd'hui existants avec les EHPAD du secteur, la coordination et l'interconnaissance avec l'ensemble des acteurs du secteur gérontologique apparaissent encore à développer.

L'offre sanitaire non-hospitalière prend la forme de centres municipaux de santé qui constituent une offre de proximité valorisée par les usagers âgés et d'une offre de médecine libérale.

A l'image du reste du département, la densité de médecins généralistes apparaît défavorable sur le bassin, avec 69,5 médecins pour 100 000 habitants, contre 67,8 pour le département, mais 93,2 pour l'Île-de-France et 102,6 pour la France métropolitaine.

On peut également noter l'existence sur le territoire de plusieurs réseaux de santé, qu'ils soient palliatifs (réseaux Arc-en-Ciel et Océane) ou gériatriques (réseau Equip'Âge), qui assurent la coordination des professionnels de santé et interviennent sur le suivi des cas complexes.

Enfin, le bassin, à l'image du département, est doté d'une offre étoffée de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : il existe respectivement 9 et 28 SSIAD autorisés dans le bassin et le département, pour un taux d'équipement de 20,8 et 22,9 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans.



Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne

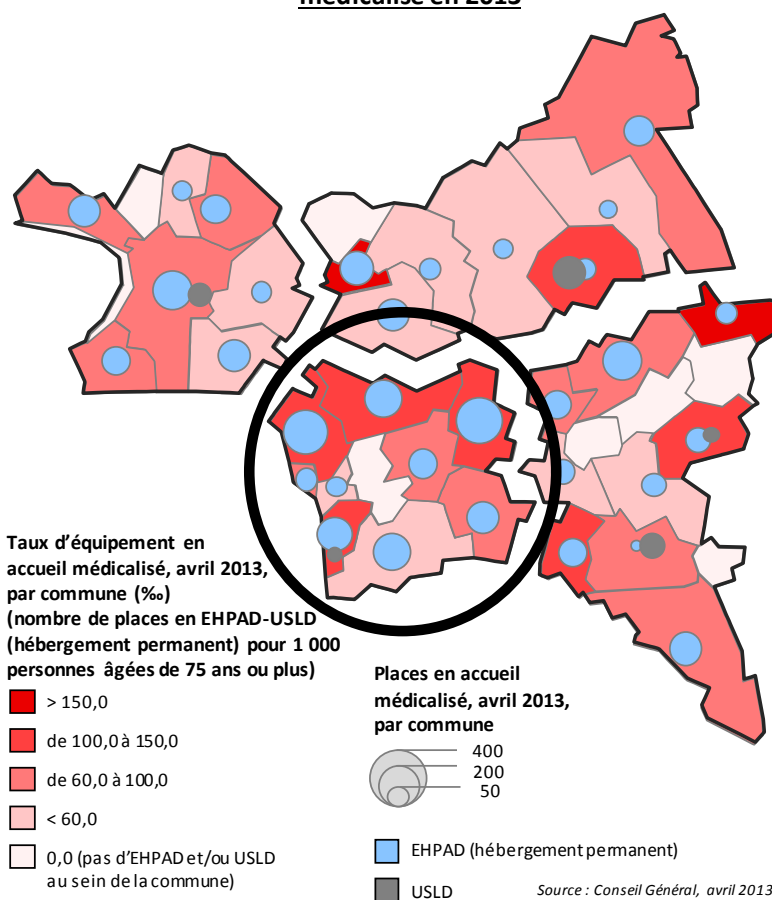
Le bassin compte 14 foyers-logements, qui constituent une offre d'hébergement non-médicalisée proximité, portée par les communes ou par des opérateurs associatifs spécialisés, pour un taux d'équipement de 34,5 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, supérieur à la moyenne départementale (30,3 ‰).

Concernant l'offre d'hébergement médicalisé, le bassin apparaît particulièrement bien doté en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec 20 structures et 2041 places (dont 35 d'unités de soins de longue durée). En effet, il compte le taux d'équipement en places d'hébergement médicalisé (EHPAD et USLD) le plus élevé parmi les bassins gérontologiques, avec 85,4 places d'hébergement permanent pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, contre 72,8 ‰ en moyenne départementale.

71 % des places autorisées y sont concernées par l'habilitation à l'aide sociale, avec des exceptions notables : 51 % à Rosny-sous-Bois et 0 % aux Lilas et au Pré-Saint-Gervais. L'accessibilité financière de cette offre peut ainsi être interrogée au regard de cette part relativement modeste concernée par une habilitation à l'aide sociale. Plus largement, la proximité de cette offre, et donc l'occupation effective de ces places par des personnes âgées originaires du bassin peut être aujourd'hui questionnée.

Malgré des taux d'équipement hétérogènes entre bassins, les problématiques rencontrées par les établissements apparaissent souvent proches : il s'agit principalement de faire face à une **dépendance de plus en plus importante de leurs résidents**, liée à une institutionnalisation de plus en plus tardive. On observe ainsi que plus de 50 % des résidents d'EHPAD relèvent des GIR 1 et 2 et le GIR moyen modéré (indicateur du niveau de dépendance de l'ensemble des résidents) est en constante augmentation sur les dernières années.

Taux d'équipement et nombre de place d'hébergement médicalisé en 2013



On note également que les établissements rencontrent des difficultés à développer des partenariats en dehors du secteur sanitaire, malgré une volonté forte d'intégration dans le réseau gérontologique.

Enfin, une offre d'accueil séquentiel, dédiée notamment au répit des aidants par un recours ponctuel à des dispositifs d'accueil ou d'hébergement dans un contexte de maintien à domicile, existe également sur le bassin. Deux accueils de jour sont aujourd'hui en fonctionnement sur le territoire: on compte 5 places rattachées à l'EHPAD Les Chanterelles, au Pré-Saint-Gervais et 18 places dans un établissement autonome, Les Rives, situé à Pantin. Enfin, 41 places d'hébergement temporaire sont également installées dans 12 EHPAD du bassin.

Focus : Le vieillissement des foyers de travailleurs migrants

Le bassin compte 18 foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales (anciennement foyers de travailleurs migrants) en 2012, pour un total de 4741 places. On observe aujourd'hui que ces établissements sont confrontés au vieillissement de leurs résidents. En effet, les trois principaux gestionnaires de FTM et résidences sociales dans le département (ADOMA, l'ADEF et l'AFTAM) estiment que 38 % des résidents sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans : il y aurait donc près de 1800 personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans un FTM ou une résidence sociale dans le bassin.

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN NORD-OUEST

Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Nord-Ouest

Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante

✓ Un bassin caractérisé par une faible présence des personnes âgées

Le bassin Nord-Ouest, plus encore que le département de Seine-Saint-Denis, se caractérise par la jeunesse de sa population: les plus de 60 ans ne représentent que respectivement 13,4 % et 15 % de sa population, contre 22,6 % pour la France métropolitaine².

La présence des personnes âgées apparaît relativement homogène d'une commune à l'autre, à l'exception de certaines communes qui se distinguent avec des taux moindres (10 % à Villetaneuse, 12,3 % à St-Denis et 12,4 % La Courneuve) ou supérieurs (15,1 % à L'Île-St-Denis et à Stains - avec la particularité d'une forte présence des classes d'âge élevés dans cette commune : 6 % de plus de 75 ans contre 4,4 % en moyenne dans le bassin).

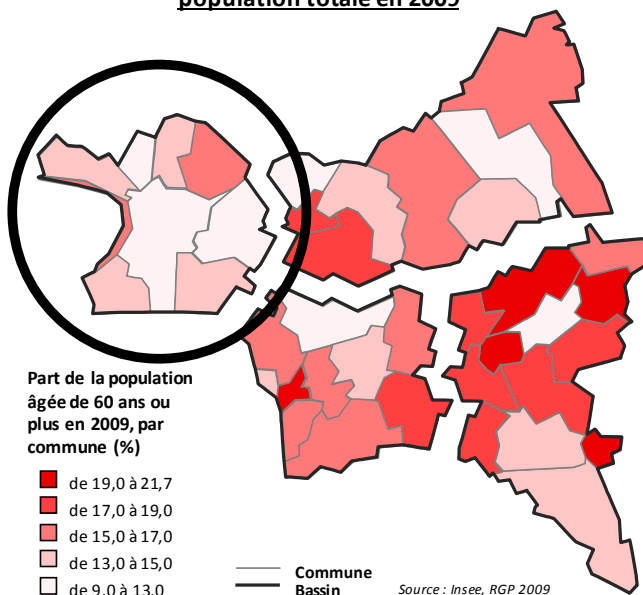
L'indice de vieillissement, qui mesure la mixité intergénérationnelle, confirme la jeunesse du territoire, voire le déséquilibre entre classe d'âge qu'on y rencontre. On compte ainsi 31,2 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans le bassin, contre 37,3 en moyenne départementale.

✓ Une situation unique au sein du département : un vieillissement de la population non encore amorcé

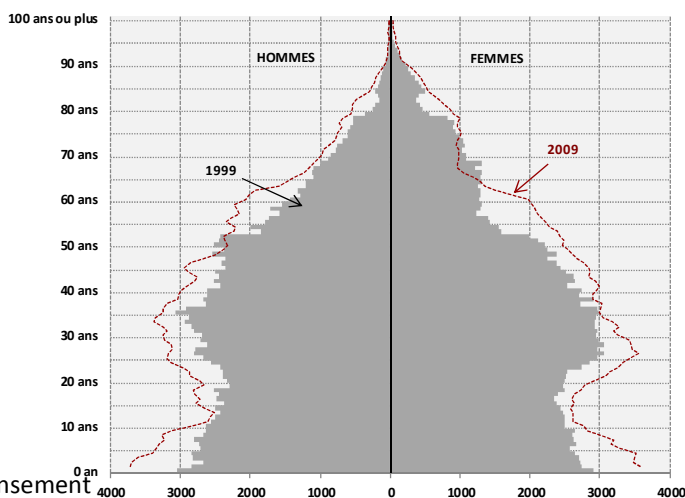
La dernière période intercensitaire, entre les recensements de 1999 et 2009, s'est caractérisée par une croissance importante des effectifs des plus de 60 ans : +14,8 % en global (contre +15,9 % pour le département) mais avec des différences marquées selon la génération : +9,5 % pour les 60-74 ; +35,7 % pour les 75-84 ans et +15,2 % pour les plus de 85 ans.

Comme le montre la pyramide des âges ci-contre, il sera nécessaire pour les années à venir d'anticiper l'arrivée prochaine parmi les plus de 60 ans des effectifs importants de la génération du baby-

Part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population totale en 2009



Structure comparée par âge et sexe de la population du bassin en 1999 et 2009



² Les chiffres présentés dans cette partie sont issus du recensement de l'INSEE de 2009.

boom, aujourd'hui principalement âgée de 55 à 65 ans.

Si l'on observe bien ce phénomène de géronto-croissance, le bassin n'est en revanche pas caractérisé par un phénomène de vieillissement stricto sensu, défini comme l'accroissement de la part occupée par les personnes âgées dans la population totale. En effet, les effectifs des personnes âgées ont connu une croissance moins importante que celles des effectifs totaux, phénomène qui n'est observé à aucun des échelons de comparaison retenus : -0,1 point de pourcentage dans le bassin entre 1999 et 2009 contre +0,8 en Seine-Saint-Denis, +1,8 en Ile-de-France et +2,2 en France métropolitaine.

✓ *Prospective : un vieillissement modéré à prévoir à l'horizon 2030*

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE anticipent néanmoins un vieillissement modéré de la population du bassin dans les années à venir avec une part des plus de 60 qui passerait de 13,4 % aujourd'hui à 15,9 % en 2020, pour atteindre 18 % en 2030, soit près d'un habitant sur cinq du bassin. Le bassin ne rattrapera toutefois pas ses échelons de comparaison puisque ce taux demeure inférieur aux moyennes constatées par ailleurs.

Les plus âgés seront notamment concernés par une croissance importante de leurs effectifs : +68,8 % d'ici 2030 pour les plus de 85 ans.

Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants

✓ *Un bassin caractérisé par des types et des modalités d'habitat diverses à l'image du département*

L'adaptation du logement représente un enjeu majeur pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. En effet, certaines caractéristiques de l'habitat peuvent présenter un caractère inadapté au vieillissement de ses occupants ou contribuer à leur isolement.

Les résidents âgés du bassin occupent en majorité (78,6 %) des logements collectifs (appartements), soit davantage qu'aux échelons de comparaison, y compris la moyenne départementale. Néanmoins, certaines communes comptent une part plus importante de ménages âgés en maison individuelle : c'est le cas de 50 % des plus de 60 ans à Pierrefitte-sur-Seine, ou de près de 40 % d'entre eux à Stains et Villetaneuse. Il convient de porter une vigilance particulière à ces ménages vieillissants en pavillon, qui font face à des risques accrus d'inadaptation du logement (jardins à entretenir, étages, superficie importante, etc.) et d'isolement.

Le bassin se caractérise également par une répartition des habitants âgés entre propriétaires et locataires plus favorables à ces derniers (57,1 % de plus de 60 ans), originale en raison de la surreprésentation des locataires par rapport aux échelons de comparaison. Le corollaire de cette situation peut être identifié dans l'importante et ancienne offre d'habitat social existante : 43,4 % des plus de 60 ans y résident. L'adaptation des logements du parc social au vieillissement de leurs résidents peut également être interrogée, notamment au regard de la vétusté d'une partie d'entre eux.

✓ *Des résidents âgés caractérisés par une faible mobilité résidentielle*

Le statut d'occupation du logement et le type d'habitat apparaissent également comme des éléments clés dans la mobilité résidentielle des personnes âgées, ces dernières pouvant être plus réticentes à quitter leur logement, même dans le cas où celui-ci ne serait plus adapté à leur situation, si elles en sont propriétaires, ou l'occupent depuis longtemps et y sont attachées.

De fait, les habitants âgés du bassin, comme ailleurs en France, font preuve d'une grande sédentarité, en comparaison des autres classes d'âge. Ainsi, lors du recensement de 2009, 95,4 % des habitants de plus de 60 ans du bassin déclaraient habiter la même commune 5 ans auparavant, tandis que 57,1 % des plus de 85 ans disaient avoir emménagé dans leur actuel logement il y a plus de 30 ans.

Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées

- ✓ Des niveaux de revenus moyens inférieurs aux moyennes de référence

Le bassin concentre les communes du département caractérisées par le plus faible niveau de ressource de leurs habitants retraités : ainsi les montants moyens des retraites et pensions pour les foyers concernés par ce type de revenus s'élèvent à **16 118 €** dans le bassin, contre 18 768 € dans le département, 23 849 € en Ile-de-France et 19 468 € en France métropolitaine. Il s'agit du niveau de revenu le plus modeste de l'ensemble des bassins, bien qu'on observe des niveaux légèrement plus élevés dans les communes d'Epina-sur-Seine et de Pierrefitte-sur-Seine (respectivement 18382 € et 17267 €).

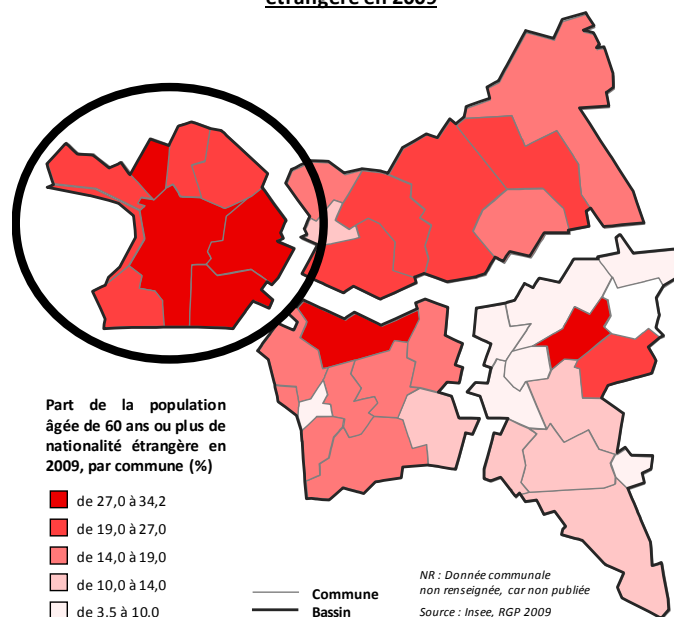
- ✓ Une présence affirmée des personnes âgées de nationalité étrangère

La nationalité étrangère concerne 27,1 % des habitants de plus de 60 ans du bassin, contre 18,3 % dans le Département, mais seulement 10,3 % en Ile-de-France et 4,8 % en France métropolitaine. La répartition des personnes âgées de nationalité étrangère apparaît homogène au sein du territoire avec des taux rarement atteints dans les autres communes du département.

La nationalité étrangère peut constituer un indicateur de fragilité sociale en termes d'accès ou de recours aux droits, en raison d'une maîtrise imparfaite de la langue et des dispositifs administratifs, de l'absence d'aidants familiaux géographiquement proches, etc.

On observe que la classe d'âge des 60-74 ans est particulièrement concernée : 30,9 % de personnes de nationalité étrangère dans le bassin. Le vieillissement et la perte d'autonomie de ce public devront donc être particulièrement anticipés pour s'assurer de son accès à l'offre.

Part de la population de plus de 60 ans de nationalité étrangère en 2009



État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile

Le bassin compte 210,2 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, soit un taux supérieur à l'ensemble des bassins gérontologiques, au niveau départemental (187,1 ‰), national (124,6 ‰) et surtout régional (98 ‰).

Parmi ces bénéficiaires, 24,9 % relèvent de la grande dépendance (GIR 1-2). Il s'agit à nouveau du taux le plus élevé parmi les bassins ; celui-ci doit interroger sur les raisons qui expliquent le maintien à domicile d'une personne très dépendante : s'agit-il d'une réelle opportunité laissée à la personne de rester à domicile ou est-ce le signe d'une difficulté d'accès aux établissements d'hébergement pour personnes dépendantes ?

Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Nord-Ouest

Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses et innovantes

✓ *Préservation du lien social et de l'autonomie citoyenne*

Le département de Seine-Saint-Denis, et à plus forte raison le bassin Nord-Ouest, proposent une offre large et diverse d'activités de loisir et d'animation dédiées aux seniors. Celle-ci apparaît relativement homogène d'une commune à l'autre, malgré un effet taille lié à celle de la commune. On note le développement récent d'activités visant à prévenir la perte d'autonomie (sport adapté, atelier mémoire, etc.), qui représente une tendance dans laquelle s'inscrit un grand nombre de communes.

Plus spécifiquement sur le bassin, on distingue un effort d'innovation et de concertation concernant l'action récréative et sociale à destination des seniors : le développement d'une offre de loisirs intergénérationnelle, la création d'institutions consultatives représentant les personnes âgées, l'expérimentation de dispositifs innovants visant l'accès aux loisirs tout en promouvant la lutte contre l'isolement et le repérage des personnes vulnérables à travers des animations domicile par exemple.

Enfin, des actions dédiées aux publics susceptibles de rencontrer des difficultés face aux démarches administratives à engager (droits à la retraite, prestations de droit commun, etc.) visant notamment les migrants âgés en foyer de travailleurs migrants (FTM) ont également pu être mise en place, grâce à l'action d'associations spécialisées.

✓ *L'aide aux aidants*

Plusieurs dispositifs locaux d'aide aux aidants ont pu être identifiés sur le territoire du bassin : on note des actions ponctuelles comme les groupes de parole ou des conférences – débats portés par les communes, la Pause Café (soutenue par la CRAMIF) ou les permanences mensuelles de l'association France Alzheimer, mais aussi le partenariat de plusieurs communes du bassin avec le Relais des Aidants à Rosny-sous-Bois qui y propose des actions délocalisées et des permanences.

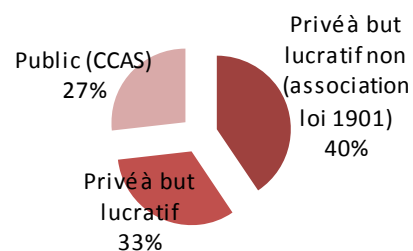
Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile

Le département compte un grand nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : selon les dossiers d'agrément de la DIRECCTE et d'autorisation du Conseil général, entre 91 et 122 SAAD sont susceptibles d'intervenir sur chacune des communes du département.

Malgré la diversité des SAAD existants (40 % de structures associatives, 33 % d'entreprises et 27 % de structures publiques), les problématiques qui caractérisent les services apparaissent en grande partie communes :

- Des problématiques financières et de qualité (respect des exigences réglementaires de la loi 2002-2, bonnes pratiques de gestion, etc.),
- Des partenariats limités et peu formalisés, sauf avec d'autres services à domicile,
- Des besoins non pris en charge mais repérés par les services : soins infirmiers (techniques et relationnels), transport, vie sociale et convivialité, petit bricolage.

Nature juridique des SAAD du département



Il convient néanmoins de noter le faible niveau d'information disponible à l'échelle départementale qui ne permet pas à ce jour de caractériser l'offre (aire d'intervention, types de professionnels, niveaux de qualification, etc.) de manière satisfaisante.

Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable

La filière gériatrique de référence du bassin est installée au sein du Centre Hospitalier de Saint-Denis. Cette offre se compose d'une consultation gériatrique et de lits d'hospitalisation de jour et de court séjour (gériatrie et soins de suite et de réadaptation – SSR), mais aussi d'une consultation mémoire labellisée et d'une unité cognitivo-comportementale de 10 lits (une équipe mobile de géronto-psychiatrie étant en projet). On constate pour la filière gériatrique une proximité avec les acteurs du secteur gérontologique fortement variable d'une commune à l'autre.

L'offre sanitaire non-hospitalière prend la forme de centres municipaux de santé qui constituent une offre de proximité valorisée par les usagers âgés et d'une offre de médecine libérale.

A l'image du reste du département, la densité de médecins généralistes apparaît défavorable sur le bassin, avec 62,4 médecins pour 100 000 habitants, contre 67,8 pour le département, mais 93,2 pour l'Île-de-France et 102,6 pour la France métropolitaine.

On peut également noter l'existence sur le territoire de plusieurs réseaux de santé, qu'ils soient palliatif (réseau Arc-en-Ciel) ou gériatrique (réseau Equip'Âge), qui assurent la coordination des professionnels de santé et interviennent sur le suivi des cas complexes.

Enfin, le bassin, plus encore qu'en moyenne départementale, est doté d'une offre étoffée de

service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : il existe respectivement 7 et 28 SSIAD autorisés dans le bassin et le département, pour un taux d'équipement de 31,8 et 22,9 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans. Ce dispositif vient en partie pallier la faiblesse de l'offre infirmière en libéral, le bassin ne comptant que 31,7 infirmiers libéraux pour 100000 habitants, contre 42,9 dans le département mais 58,3 dans la région et 111,9 à l'échelle nationale.

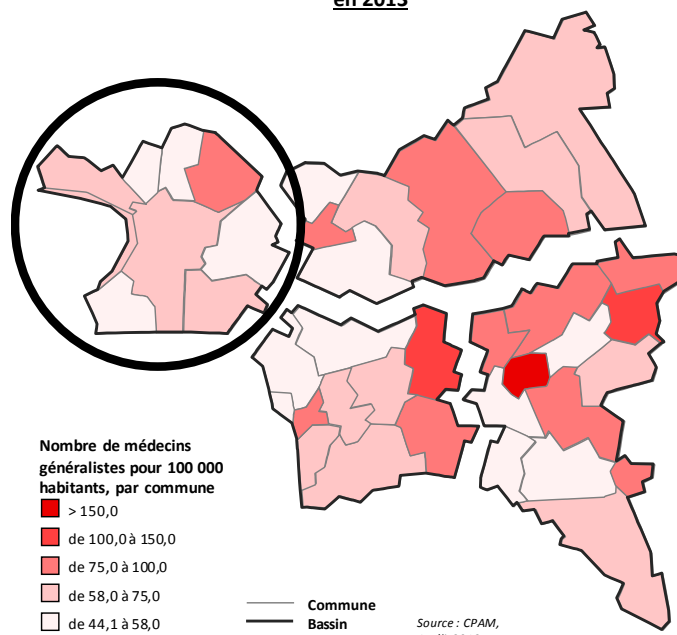
Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne

Le bassin compte 13 foyers-logements (ou foyers soleil), qui constituent une offre d'hébergement non-médicalisé de proximité, portée par les communes ou par des opérateurs associatifs spécialisés, pour un taux d'équipement de 32,1 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, supérieur à la moyenne départementale (30,3 ‰).

Concernant l'offre d'hébergement médicalisé, le bassin compte 17 structurées et 1248 places (dont 100 d'unités de soins de longue durée). Il présente ainsi un taux d'équipement en places d'hébergement médicalisé (EHPAD et USLD) proche de la moyenne départementale, avec 71,1 places d'hébergement permanent pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, contre 72,8 ‰ en moyenne départementale.

82,5 % des places autorisées y sont concernées par l'habilitation à l'aide sociale, soit le taux le plus important observé à l'échelle des bassins et contre 68,9 % en moyenne départementale. Malgré cette forte part de places

Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2013



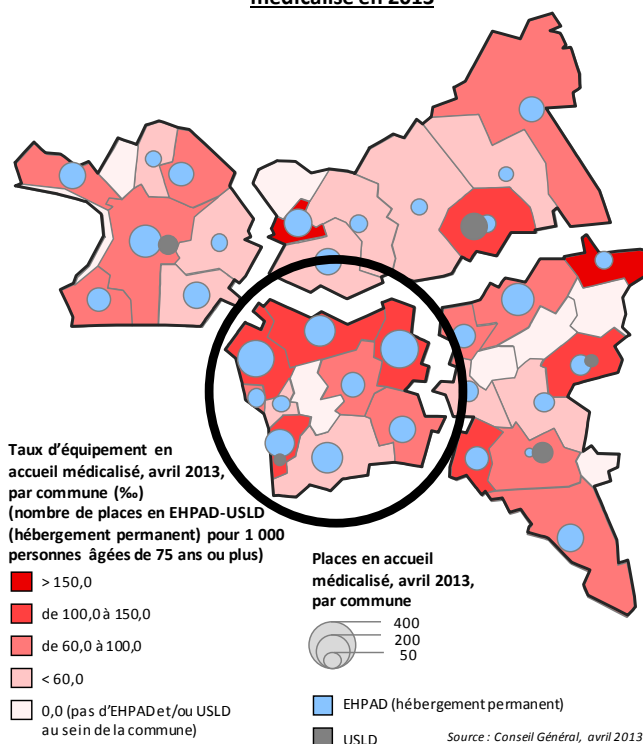
concernées par une habilitation à l'aide sociale, l'accessibilité financière de cette offre pour les habitants âgés du bassin, tout comme son occupation effective par des personnes originaires du bassin, doivent être interrogées.

Malgré des taux d'équipement hétérogènes entre bassins, les problématiques rencontrées par les établissements apparaissent souvent proches : il s'agit principalement de faire face à une **dépendance de plus en plus importante de leurs résidents**, liée à une institutionnalisation de plus en plus tardive. On observe ainsi que plus de 50 % des résidents d'EHPAD relèvent des GIR 1 et 2 et le GIR moyen modéré (indicateur du niveau de dépendance de l'ensemble des résidents) est en constante augmentation sur les dernières années.

On note également que les établissements rencontrent des difficultés à développer des partenariats en dehors du secteur sanitaire, malgré une volonté forte d'intégration dans le réseau gérontologique.

Enfin, une offre d'accueil séquentiel, dédiée notamment au répit des aidants par un recours ponctuel à des dispositifs d'accueil ou d'hébergement dans un contexte de maintien à domicile, existe également sur le bassin : 5 accueils de jour sont ainsi en fonctionnement et 29 places d'hébergement temporaire sont installées dans 6 EHPAD du bassin.

Taux d'équipement et nombre de place d'hébergement médicalisé en 2013



Focus : Le vieillissement des foyers de travailleurs migrants

Le bassin compte 28 foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales (anciennement foyers de travailleurs migrants) en 2012, pour un total de 5205 places. On observe aujourd'hui que ces établissements sont confrontés au vieillissement de leurs résidents. En effet, les trois principaux gestionnaires de FTM et résidences sociales dans le département (ADOMA, l'ADEF et l'AFTAM) estiment que 38 % des résidents sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans : il y aurait donc près de 2000 personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans un FTM ou une résidence sociale dans le bassin.

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS POUR LE BASSIN NORD-EST

Le profil des personnes âgées du bassin gérontologique Nord-Est

Dynamiques démographiques : une moindre présence des personnes âgées mais une population vieillissante

- ✓ A l'image du département, un bassin caractérisé par une présence modérée des personnes âgées

Le bassin Nord-Est, comme le département de Seine-Saint-Denis, se caractérise par la jeunesse de sa population: les plus de 60 ans ne représentent que respectivement 15,2 % et 15 % de sa population, contre 22,6 % pour la France métropolitaine³.

D'avantage que dans les bassins de l'ouest du département, la présence des personnes âgées apparaît relativement hétérogène d'une commune à l'autre sur le territoire, puisqu'elle est supérieure à 17 % au Bourget et à Drancy, mais inférieure à 13 % à Villepinte et à Dugny.

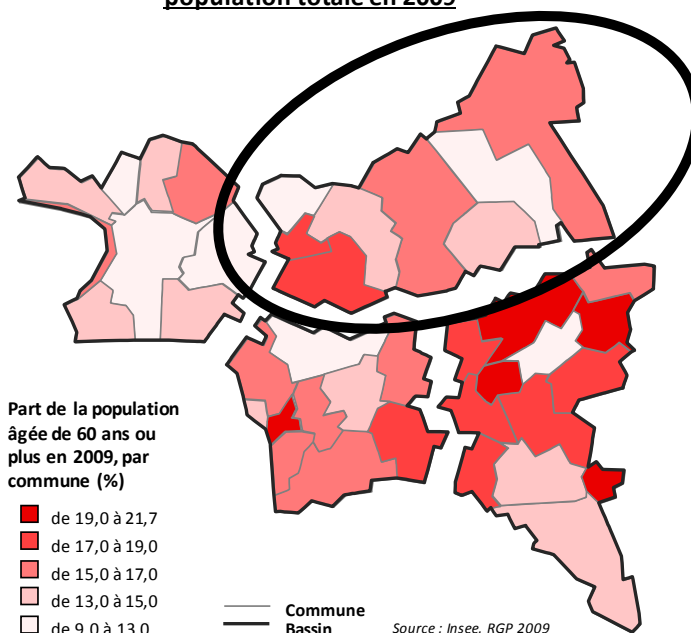
L'indice de vieillissement, qui mesure la mixité intergénérationnelle, confirme la jeunesse du territoire. On compte ainsi 36,1 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans le bassin, contre 37,3 en moyenne départementale.

- ✓ Un vieillissement de la population affirmé et plus marqué que dans les autres bassins

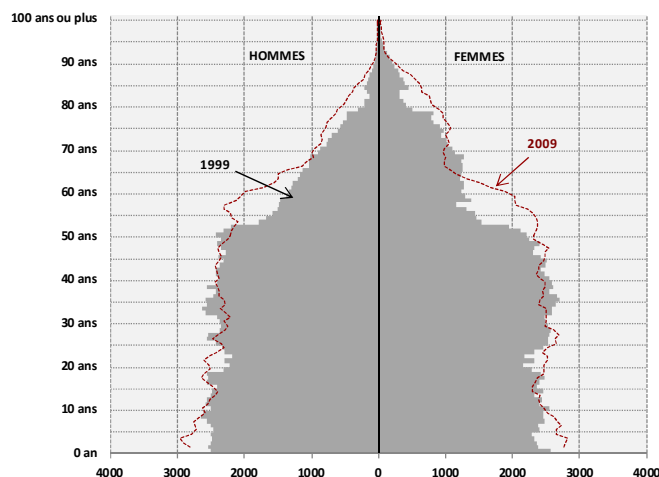
La dernière période intercensitaire, entre les recensements de 1999 et 2009, s'est caractérisée par une croissance importante des effectifs des plus de 60 ans : +17,1 % en global (contre +15,9 % pour le département) mais avec des différences marquées selon la génération : +6,6 % pour les 60-74 ; +53,6 % pour les 75-84 ans et +20,8 % pour les plus de 85 ans.

Comme le montre la pyramide des âges ci-contre, il sera nécessaire pour les années à venir d'anticiper l'arrivée prochaine parmi les plus de 60 ans des effectifs importants de la génération du baby-boom, aujourd'hui principalement âgée de 55 à 65 ans.

Part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population totale en 2009



Structure comparée par âge et sexe de la population du bassin en 1999 et 2009



³ Les chiffres présentés dans cette partie sont issus du recensement de l'INSEE de 2009.

Le bassin est également caractérisé par un phénomène de vieillissement stricto sensu, défini comme l'accroissement de la part occupée par les personnes âgées dans la population totale. En effet, les effectifs des personnes âgées ont connu une croissance plus importante que celles des effectifs totaux : la part des plus de 60 ans dans la population totale a ainsi progressé de +1,4 point de pourcentage dans le bassin entre 1999 et 2009 (soit le niveau le plus élevé parmi les bassins gérontologiques) contre +0,8 en Seine-Saint-Denis, +1,8 en Ile-de-France et +2,2 en France métropolitaine.

✓ *Prospective : un vieillissement plus marqué que dans les autres bassins à prévoir à l'horizon 2030*

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE anticipent un vieillissement important de la population du bassin dans les années à venir avec une part des plus de 60 qui passerait de 15,2 % aujourd'hui à 18,9 % en 2020, pour atteindre 21,2 % en 2030, soit plus d'un habitant sur cinq du bassin.

Les plus âgés seront notamment concernés par une croissance importante de leurs effectifs : +109,8 % d'ici 2030 pour les plus de 85 ans.

Caractéristiques du cadre de vie : des enjeux forts d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants

✓ *Des types et des modalités d'habitat spécifiques et contribuant à l'identité du bassin dans le département*

L'adaptation du logement représente un enjeu majeur pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. En effet, certaines caractéristiques de l'habitat peuvent présenter un caractère inadapté au vieillissement de ses occupants ou contribuer à leur isolement.

Les résidents âgés du bassin occupent en majorité (59,9 %) des logements individuels (maisons), soit davantage qu'aux échelons de comparaison, y compris la moyenne départementale. Les ménages âgés en maison individuelle sont particulièrement représentés dans certaines communes : c'est le cas de 72,6 % d'entre eux à Tremblay-en-France, et 73,8 % à Villepinte. Il convient de porter une vigilance particulière à ces ménages vieillissants en pavillon, qui font face à des risques accrus d'inadaptation du logement (jardins à entretenir, étages, superficie importante, etc.) et d'isolement.

Le bassin se caractérise également par une répartition des habitants âgés entre propriétaires et locataires plus favorables aux premiers (68,3 % de plus de 60 ans), supérieure à la moyenne départementale et régionale mais proche du taux national. On compte néanmoins une part non négligeable de personnes âgées résidant dans le parc social : c'est le cas de 23,9 % des plus de 60 ans. L'adaptation des logements du parc social au vieillissement de leurs résidents peut également être interrogée, notamment au regard de la vétusté d'une partie d'entre eux.

✓ *Des résidents âgés caractérisés par une faible mobilité résidentielle*

Le statut d'occupation du logement et le type d'habitat apparaissent également comme des éléments clés dans la mobilité résidentielle des personnes âgées, ces dernières pouvant être plus réticentes à quitter leur logement, même dans le cas où celui-ci ne serait plus adapté à leur situation, si elles en sont propriétaires, ou l'occupent depuis longtemps et y sont attachées.

De fait, les habitants âgés du bassin, comme ailleurs en France, font preuve d'une grande sédentarité, en comparaison des autres classes d'âge. Ainsi, lors du recensement de 2009, 95,9 % des habitants de plus de 60 ans du bassin déclaraient habiter la même commune 5 ans auparavant, tandis que 64,4 % des plus de 85 ans disaient avoir emménagé dans leur actuel logement il y a plus de 30 ans.

Indicateurs socio-économiques : des signes de fragilité des personnes âgées

- ✓ Des niveaux de revenus moyens inférieurs aux moyennes de référence

Le bassin occupe une position intermédiaire au sein du département en ce qui concerne la distribution des revenus des personnes retraitées : ainsi les montants moyens des retraites et pensions pour les foyers concernés par ce type de revenus s'élevaient à **18868 €**, contre 18 768 € dans le département, 23 849 € en Ile-de-France et 19 468 € en France métropolitaine. Certaines communes se distinguent par des niveaux de revenus légèrement plus élevés : 20087 € au Bourget, 19427 € à Aulnay-sous-Bois et 20534 € à Tremblay-en-France.

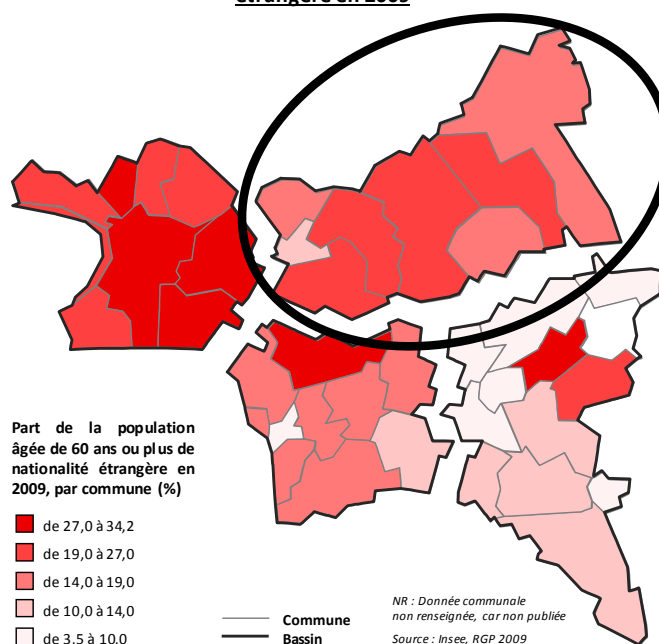
- ✓ Une présence affirmée des personnes âgées de nationalité étrangère

La nationalité étrangère concerne 18,9 % des habitants de plus de 60 ans du bassin, contre 18,3 % dans le Département, mais seulement 10,3 % en Ile-de-France et 4,8 % en France métropolitaine.

La nationalité étrangère peut constituer un indicateur de fragilité sociale en termes d'accès ou de recours aux droits, en raison d'une maîtrise imparfaite de la langue et des dispositifs administratifs, de l'absence d'aidants familiaux géographiquement proches, etc.

On observe que la classe d'âge des 60-74 ans est particulièrement concernée : 22,4 % de personnes de nationalité étrangère dans le bassin. Le vieillissement et la perte d'autonomie de ce public devront donc être particulièrement anticipés pour s'assurer de son accès à l'offre.

Part de la population de plus de 60 ans de nationalité étrangère en 2009



État de santé et dépendance : une importante population dépendante à domicile

Le bassin compte 174,9 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, soit un taux inférieur aux autres bassins gérontologiques et à la moyenne départementale (187,1 ‰), quoique supérieur aux taux national (124,6 ‰) et surtout régional (98 ‰).

Parmi ces bénéficiaires, 24,1 % relèvent de la grande dépendance (GIR 1-2). Il s'agit d'un taux supérieur à la moyenne départementale ; celui-ci doit interroger sur les raisons qui expliquent le maintien à domicile d'une personne très dépendante : s'agit-il d'une réelle opportunité laissée à la personne de rester à domicile ou est-ce le signe d'une difficulté d'accès aux établissements d'hébergement pour personnes dépendantes ?

Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Nord-Est

Une offre de soutien à la vie sociale portée par des pratiques ambitieuses

✓ *Préservation du lien social et de l'autonomie citoyenne*

Le département de Seine-Saint-Denis, tout comme le bassin Nord-Est, proposent une offre large et diverse d'activités de loisir et d'animation dédiées aux seniors. Celle-ci apparaît relativement homogène d'une commune à l'autre, malgré un effet taille lié à celle de la commune. On note le développement récent d'activités visant à prévenir la perte d'autonomie (sport adapté, atelier mémoire, etc.), qui représente une tendance dans laquelle s'inscrit un grand nombre de communes.

Plus spécifiquement sur le bassin, on distingue un effort d'innovation et de concertation concernant l'action récréative et sociale à destination des seniors : le développement d'une offre de loisirs intergénérationnelle ou la création d'institutions consultatives représentant les personnes âgées par exemple.

En revanche, on n'observe pas dans le bassin le développement de pratiques innovantes telles qu'on peut les identifier dans les bassins de l'ouest du département : dispositifs d'animation à domicile visant l'accès aux loisirs tout en promouvant la lutte contre l'isolement et le repérage des personnes vulnérables ou encore actions dédiées aux publics susceptibles de rencontrer des difficultés face aux démarches administratives à engager (droits à la retraite, prestations de droit commun, etc.) par exemple.

✓ *L'aide aux aidants*

Plusieurs dispositifs locaux d'aide aux aidants ont pu être identifiés sur le territoire du bassin : on note des actions ponctuelles comme les cafés des aidants soutenus par les communes, la Pause Café (soutenue par la CRAMIF) ou les permanences mensuelles de l'association France Alzheimer.

En revanche, le territoire semble manquer d'une offre de répit pour les aidants de proximité, comme en témoignent les résultats de l'analyse des dossiers d'évaluation des bénéficiaires de l'APA à domicile : les aidants du bassin y paraissent en situation d'épuisement et soulignent leur souhait d'accéder à un accueil séquentiel voire déclarent souhaiter une entrée en établissement d'hébergement pour leur proche.

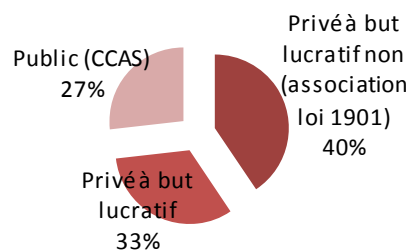
Une offre importante quoique peu lisible et confrontée à des problématiques importantes à domicile

Le département compte un grand nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : selon les dossiers d'agrément de la DIRECCTE et d'autorisation du Conseil général, entre 91 et 122 SAAD sont susceptibles d'intervenir sur chacune des communes du département.

Malgré la diversité des SAAD existants (40 % de structures associatives, 33 % d'entreprises et 27 % de structures publiques), les problématiques qui caractérisent les services apparaissent en grande partie communes :

- Des problématiques financières et de qualité (respect des exigences réglementaires de la loi 2002-2, bonnes pratiques de gestion, etc.),
- Des partenariats limités et peu formalisés, sauf avec d'autres services à domicile,
- Des besoins non pris en charge mais repérés par les services : soins infirmiers (techniques et relationnels), transport, vie sociale et convivialité, petit bricolage.

Nature juridique des SAAD du département



Il convient néanmoins de noter le faible niveau d'information disponible à l'échelle départementale qui ne permet pas à ce jour de caractériser l'offre (aire d'intervention, types de professionnels, niveaux de qualification, etc.) de manière satisfaisante.

Une offre sanitaire plurielle malgré une densité médicale défavorable

Le bassin compte deux filières gériatriques sur son territoire. La première est portée par le Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois. Aujourd'hui toujours en cours d'installation, elle demeure incomplète par rapport au cahier des charges des filières gériatriques, bien qu'elle compte une équipe mobile de gériatrie, une consultation d'évaluation gériatrique, des lits de court séjour, dont certains sont fléchés soins de suite et de réadaptation (SSR) ainsi qu'une consultation mémoire labellisée.

La seconde filière consiste en un établissement à vocation gériatrique dont le rayonnement apparaît proprement départemental : l'hôpital René Muret – Bigottini à Sevran. Celui-ci compte entre autre des compétences et dispositifs spécifiques à la prise en charge des personnes âgées : des consultations gériatriques spécialisées, un SSR polyvalent doté de lits à thèmes, des soins palliatifs (dont équipe mobile) ou encore une unité de coordination onco-gériatrique.

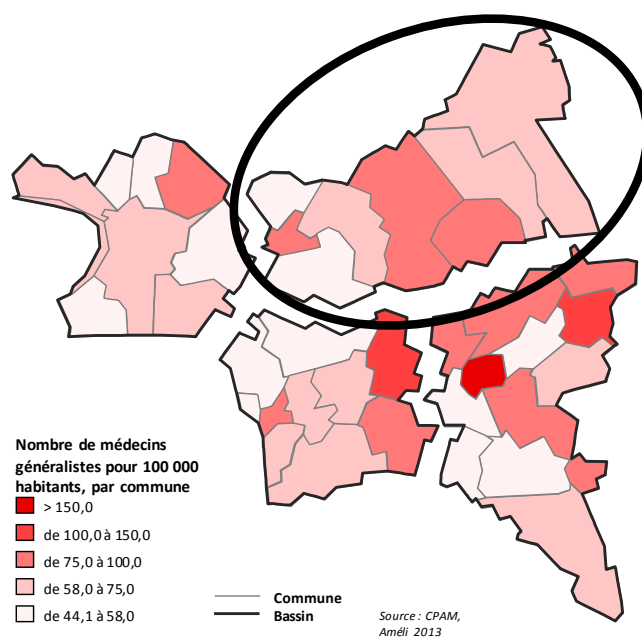
Ces deux établissements présentent des pratiques de coordination développées sous la forme conventions de partenariats, de rencontres régulières, ou encore de par leur inscription dans les réseaux sanitaires ou de coordination. On note particulièrement l'existence sur le territoire de plusieurs réseaux de santé, qu'ils soient palliatif (réseau Arc-en-Ciel) ou gériatrique (réseau Equip'Âge), qui assurent la coordination des professionnels de santé et interviennent sur le suivi des cas complexes.

L'offre sanitaire non-hospitalière prend la forme de centres municipaux de santé qui constituent une offre de proximité valorisée par les usagers âgés et d'une offre de médecine libérale.

A l'image du reste du département, la densité de médecins généralistes apparaît défavorable sur le bassin, avec 68,5 médecins pour 100 000 habitants, contre 67,8 pour le département, mais 93,2 pour l'Île-de-France et 102,6 pour la France métropolitaine.

Enfin, le bassin est doté d'une offre de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) moins étoffée qu'en moyenne départementale : il existe respectivement 5 et 28 SSIAD autorisés dans le bassin et le département, pour un taux d'équipement de 16,8 et 22,9 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans.

Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2013



Une offre d'hébergement importante mais dont l'accessibilité questionne

Le bassin compte 10 foyers-logements, qui constituent une offre d'hébergement non-médicalisé de proximité, portée par les communes ou par des opérateurs associatifs spécialisés, pour un taux d'équipement de 35,9 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, soit le taux le plus importants parmi les bassins gérontologiques.

Concernant l'offre d'hébergement médicalisé, le bassin Nord-Est est en revanche caractérisé par le taux d'équipement en places d'hébergement médicalisé pour personnes âgées (EHPAD et unités de soins de longue durée) le plus bas parmi les territoires gérontologiques, avec 59,2 places d'hébergement permanent pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, contre 72,8‰ en moyenne départementale. 11 établissements y sont installés, pour un total de 1057 places d'hébergement permanent (dont 199 d'USLD).

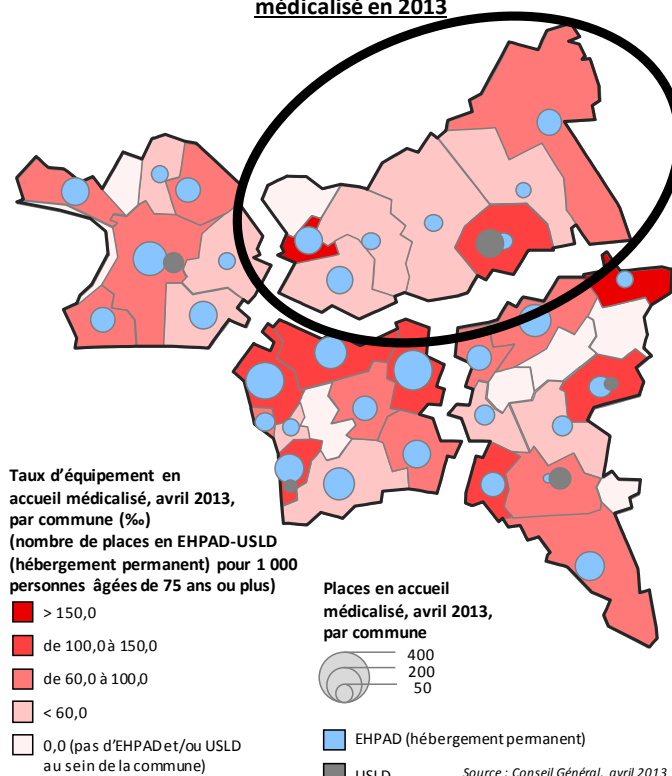
59,9 % des places autorisées y sont concernées par l'habilitation à l'aide sociale, soit le taux le plus faible observé à l'échelle des bassins et contre 68,9 % en moyenne départementale. L'accessibilité financière de cette offre peut ainsi être interrogée au regard de cette part relativement modeste concernée par une habilitation à l'aide sociale. Plus largement, la proximité de cette offre, et donc l'occupation effective de ces places par des personnes âgées originaires du bassin peut être aujourd'hui questionnée.

Malgré des taux d'équipement hétérogènes entre bassins, les problématiques rencontrées par les établissements apparaissent souvent proches : il s'agit principalement de faire face à une dépendance de plus en plus importante de leurs résidents, liée à une institutionnalisation de plus en plus tardive. On observe ainsi que plus de 50 % des résidents d'EHPAD relèvent des GIR 1 et 2 et le GIR moyen modéré (indicateur du niveau de dépendance de l'ensemble des résidents) est en constante augmentation sur les dernières années.

On note également que les établissements rencontrent des difficultés à développer des partenariats en dehors du secteur sanitaire, malgré une volonté forte d'intégration dans le réseau gérontologique.

Enfin, une offre d'accueil séquentiel, dédiée notamment au répit des aidants par un recours ponctuel à des dispositifs d'accueil ou d'hébergement dans un contexte de maintien à domicile, existe également sur le bassin : 4 accueils de jour sont ainsi en fonctionnement et 26 places d'hébergement temporaire sont installées dans 6 EHPAD du bassin.

Taux d'équipement et nombre de place d'hébergement médicalisé en 2013



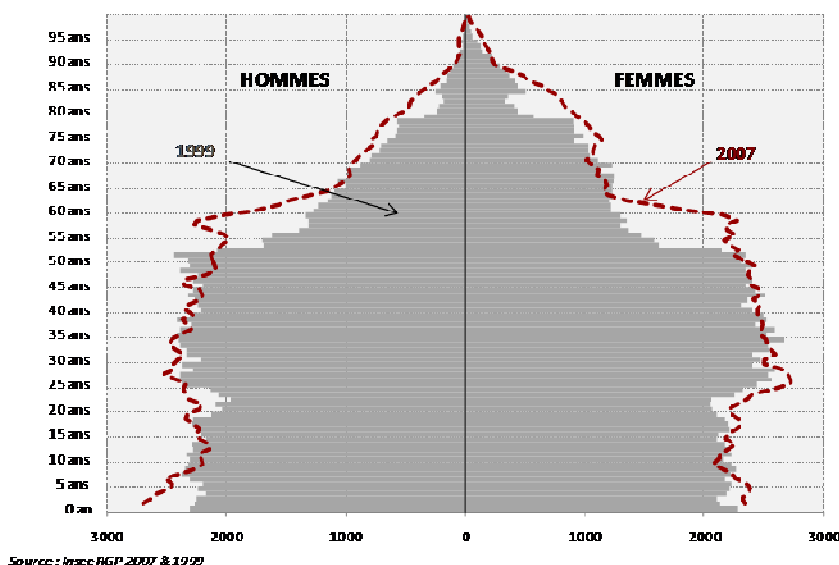
Focus : Le vieillissement des foyers de travailleurs migrants

Le bassin compte 11 foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales (anciennement foyers de travailleurs migrants) en 2012, pour un total de 3248 places. On observe aujourd'hui que ces établissements sont confrontés au vieillissement de leurs résidents. En effet, les trois principaux gestionnaires de FTM et résidences sociales dans le département (ADOMA, l'ADEF et l'AFTAM) estiment que 38% des résidents sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans : il y aurait donc plus de 1200 personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans un FTM ou une résidence sociale dans le bassin.

Au cours de la même période, le nombre de 60-74 ans a connu une augmentation plus modérée que la tranche d'âge supérieure: +5,2 % sur le territoire du bassin, contre 2,1% dans le département et 3 % sur le territoire métropolitain.

Ce vieillissement ne touche néanmoins pas les communes de la même façon : les communes qui comptent le plus de personnes âgées sont aussi celles pour lesquelles le vieillissement est le plus important.

Structure comparée par âge et par sexe de la population du bassin gérontologique expérimental du département de Seine-Saint-Denis en 1999 et 2007

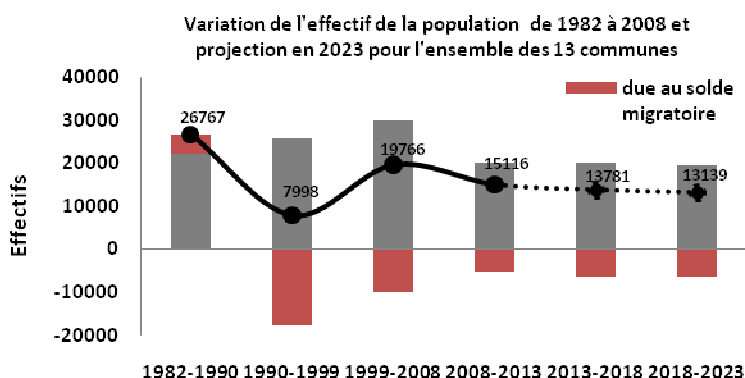


Par ailleurs, le bassin gérontologique expérimental se distingue du reste du département par une moindre proportion d'habitants âgés de nationalité étrangère : 11,4 % contre 18,8 %. Néanmoins, les personnes âgées de nationalité étrangère sont plus représentées dans certaines communes (28,3 % à Clichy-sous-Bois et 19,2 % à Montfermeil), même si leurs effectifs sont relativement faibles.

Les modalités de prise en charge des personnes étrangères vieillissantes est un phénomène encore insuffisamment documenté et analysé en France. Il apparaît ainsi, à travers les propos recueillis lors des entretiens auprès des professionnels, qu'une partie de ce public peut présenter des spécificités impliquant une adaptation de la part des acteurs du secteur gérontologique.

✓ *Prospective : une accentuation du vieillissement à l'horizon 2020*

Entre 1999 et 2007, la population du bassin a connu une croissance globale de 6,8 %. Selon les projections démographiques réalisées par le cabinet pour l'ensemble des 13 communes, le territoire devrait continuer de voir sa population croître pendant une dizaine d'années à un rythme légèrement plus modéré.



Cette croissance s'explique en partie par l'accroissement des effectifs les plus âgés. Le nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans devrait s'accroître de façon plus accentuée que pour les autres classes d'âge: +20,3 % d'ici 2015 et +27,6 % d'ici 2020, soit une hausse globale de près de 15 000 personnes âgées de plus de 60 ans dans les 10 prochaines années.

Contrairement à ce qu'on a pu constater pour la période 1999-2008, ce sont les 60-74 ans qui verront leurs effectifs augmenter le plus. La répartition de la population âgée entre les communes du bassin devrait rester similaire.

Caractéristiques du cadre de vie

✓ La faible mobilité résidentielle des personnes âgées et ses déterminants

Les habitants âgés dans le bassin gérontologique expérimental, comme aux niveaux national et départemental, font preuve d'une grande sédentarité, en comparaison des autres classes d'âge. On remarque notamment que :

- entre 2001 et 2006, près d'une personne de plus de 60 ans sur 10 a quitté le département (soit 22 700 personnes) contre 7 500 qui s'y sont installées ;
- une proportion importante de personnes âgées dans les 13 communes occupe son logement depuis plus de 30 ans : c'est le cas de 42,4 % des habitants plus de 60 ans du bassin.

Le statut d'occupation du logement et le type d'habitat apparaissent de manière générale comme des éléments clés dans le maintien ou non à domicile d'une personne âgée, ces dernières pouvant être plus réticentes à quitter leur logement, même dans le cas où celui-ci ne serait plus adapté à leur situation, si elles sont propriétaires, ou si elles habitent une maison à laquelle elles sont attachées (liée à un vécu familial par exemple).

On observe ainsi que 3 personnes âgées sur 4 sont propriétaires de leur logement dans le bassin. Corrélativement, leur présence dans le parc social est très modérée : 14,1 % des 60-74 ans et 9,7 % des 75 ans ou plus du bassin occupent un logement du parc social contre respectivement 30,1 % et 26,5 % des Séquano-dionysiens du même âge.

En outre, les personnes âgées du bassin gérontologique expérimental vivent en majorité (58 %) dans une maison, du fait de la spécificité de certaines communes (Coubron, Gournay-sur-Marne, Vaujours notamment), dans lesquelles l'habitat apparaît principalement pavillonnaire.

✓ Des retraités aux revenus supérieurs à la moyenne

Le niveau de revenu des personnes âgées, comme de la population générale, varie fortement au sein du territoire du bassin. **Néanmoins, dans toutes les communes, à l'exception de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, le revenu moyen des personnes âgées, quelle que soit leur classe d'âge, est toujours supérieur aux moyennes départementales et nationales.**

Revenu médian par unité de consommation			
	Bassin	Denis	métropolitaine
60-74 ans	21 245€	16 549€	19 545€
Plus de 75 ans	20 510€	18 313€	16 801€

Données INSEE. RP 2007 et revenus fiscaux localisés des ménages

État de santé et dépendance

✓ D'importants enjeux liés à une population fortement dépendante

	Bassin	Seine-Saint-Denis	France métro
Taux de pénétration de l'APA (pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans)	240 %	252 %	205 %
Part des bénéficiaires APA à domicile	71%	72%	61%
Part des bénéficiaires APA GIR 1 et 2 à domicile	24%	23,7%	20%

Données CG 2010

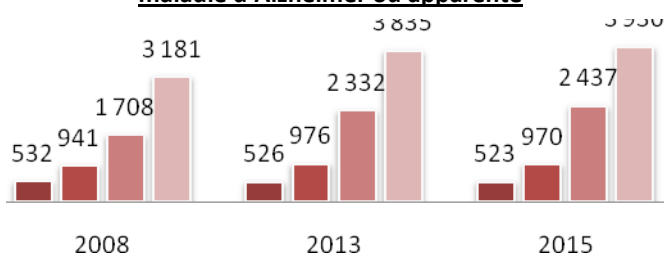
Sur le bassin gérontologique, le taux de pénétration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (240 bénéficiaires APA pour 1000 habitants âgés de 75 ans ou plus) se situe légèrement en dessous de celui observé sur le département. Il reste toutefois sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

De même qu'au niveau départemental, les bénéficiaires de l'APA du bassin vivent beaucoup plus fréquemment à leur domicile, plutôt qu'en établissement pour personnes dépendantes : c'est le

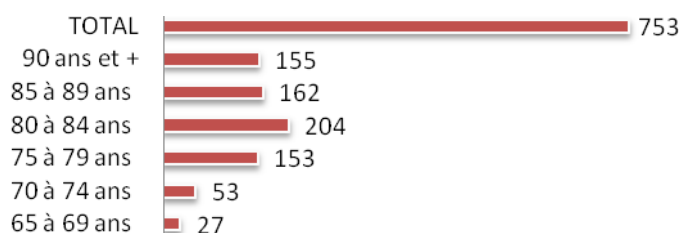
cas de plus de 71 % des personnes dépendantes allocataires de l'APA. **Conséquence de cette présence plus importante de personnes âgées dépendantes vivant à domicile, le niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA à domicile apparaît aussi plus élevé qu'en moyenne nationale. En effet, on compte parmi les bénéficiaires de l'APA vivant à domicile sur le bassin étudié, comme en moyenne départementale, un quart de personnes au niveau de dépendance très élevé (qui relèvent du Groupe Iso-Ressources - GIR 1 ou 2), contre 20% en moyenne nationale. Cette situation implique donc un fort besoin de prise en charge à domicile.**

✓ *Prospective : des maladies neurodégénératives en développement*

Estimation du nombre d'habitants du bassin atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparenté



Estimation du nombre de nouveaux cas par an de la maladie d'Alzheimer ou apparenté sur le bassin



Les maladies neurodégénératives (type maladie d'Alzheimer) qui affectent les personnes âgées, représentent aujourd'hui une difficulté importante en termes de prise en charge, tant pour leurs proches que pour les intervenants professionnels.

Sur la base de la prévalence nationale, on peut estimer à 3 600 le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus atteintes par une maladie neurodégénérative vivant sur le bassin expérimental. Chaque année, environ 750⁵ cas apparaissent sur la zone.

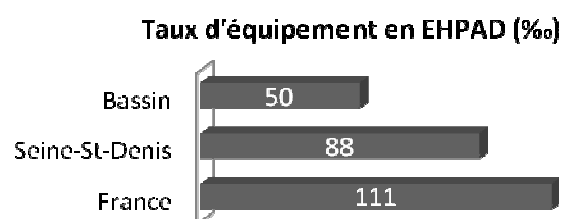
Données INSEE, RP 2007 et PAQUID, traitement Enés Conseil

Le diagnostic de l'offre dédiée à la population âgée du bassin gérontologique Sud-Est

Modalités d'hébergement : faibles capacités d'accueil pour les personnes âgées dépendantes

Le bassin gérontologique, avec 14 EHPAD et une unité de soins de longue durée (USLD) recensés⁶, est caractérisé par un taux d'équipement en lits médicalisés de 50 pour mille personnes âgées de plus de 75 ans. Ce taux est largement inférieur à ceux observés dans le département (88 ‰) et la France (111 ‰).

Ce taux d'équipement révèle les difficultés à implanter des EHPAD sur le territoire de Seine-Saint-Denis du fait de la pression foncière ; il ne révèle néanmoins pas en tant que telle une impossibilité



Données CG 2010

⁵ Ces 750 nouveaux cas ne correspondent néanmoins pas à une augmentation nette équivalente du nombre de malades en raison du nombre important de décès qui touche cette population.

⁶ Trois établissements supplémentaires ont reçu l'autorisation d'ouverture en 2011.

pour les personnes dépendantes du bassin à trouver une solution d'hébergement adaptée. En effet, on observe que près de la moitié des bénéficiaires de l'APA en établissement dont le domicile de secours est situé dans le département sont en réalité hébergés en dehors du territoire départemental.

Toutefois, ce chiffre indique *a minima* qu'une offre de proximité n'est pas aujourd'hui disponible pour la totalité des personnes localisées sur le bassin. Par ailleurs l'existence de listes d'attente pour les établissements (notamment les établissements habilités à l'aide sociale) semble indiquer une pression de la demande pour une solution locale. La question des déterminants du choix de l'EHPAD des personnes hébergées reste à approfondir, en partenariat avec les établissements.

Parmi les principales caractéristiques des EHPAD ayant participé à l'étude, on note surtout :

- des résidents âgés et fortement dépendants,
- d'importantes listes d'attente pour une partie des établissements⁷,
- des difficultés spécifiques pour le personnel entraînées par les démences et maladies neurodégénératives.

Services à la personne : une offre en SAD et SSIAD qui semble couvrir les besoins des personnes âgées

Toutes les communes du bassin disposent d'un service d'aide à domicile géré par leur CCAS, à l'exception de Villemomble et de Vaujours, et relèvent du territoire d'intervention de plusieurs services d'aide à domicile non municipaux, autorisés ou agréés qualité.

Par ailleurs, toutes les communes voient intervenir un à deux SSIAD. Le nombre de lits en SSIAD pour personnes âgées fait apparaître un taux d'équipement de 21‰, soit un taux plus élevé qu'en moyenne française (19,1 ‰) et départementale (17,7 ‰).

L'enquête par questionnaire menée auprès de ces structures permet de conclure à une bonne couverture des besoins des personnes âgées en services à domicile sur ce territoire (seule une minorité de besoins relevant de prestations très spécifiques apparaît comme non couverte).

Focus : les dispositifs d'aide aux aidants sur le territoire

Plusieurs dispositifs d'aide aux aidants ont été recensés sur le territoire du bassin expérimental :

- Le café des aidants, piloté par la CRAMIF, se tient une fois par mois dans la Maison des Solidarités à Noisy-le-Grand. Il s'agit d'un groupe de parole d'aidants familiaux.
- Le CCAS des Pavillons-sous-Bois organise des groupes de parole pour aidants familiaux.
- L'association « Le Relais des aidants », basée à Rosny-sous-Bois, propose une fois par mois des permanences à la MDPH de la Seine-Saint-Denis.
- L'association France Alzheimer anime quant à elle un dispositif original de formation des aidants de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

Les besoins en accompagnement et en soutien des aidants sont effectivement de plus en plus prégnants, dans la mesure où les conséquences de la prise en charge de leur proche dépendant sont souvent très lourdes : culpabilité, dégradation de leur état de santé, épuisement, etc.

⁷ Une analyse plus fine des listes d'attente réelles que celle qui a été menée au cours de l'enquête serait nécessaire afin de mieux saisir les déterminants de l'inscription et donc le niveau réel de pression sur l'offre locale.

Prise en charge de la santé physique et mentale : une densité médicale défavorable malgré la filière gériatrique du GHI Le Raincy – Montfermeil

La filière gériatrique du Groupe Hospitalier Intercommunal (GHI) Le Raincy-Montfermeil constitue le point de départ de la mise en place d'une coordination gérontologique dans le bassin des 13 communes. En plus d'une consultation gériatrique, le GHI propose des consultations d'évaluation gérontologique et un diagnostic mémoire.

Néanmoins, les logiques de territoires sont plurielles au sein du bassin gérontologique et les habitants, et a fortiori les professionnels de santé, des communes ne considèrent pas nécessairement le GHI comme leur hôpital de référence.

Le bassin comptabilise 429 médecins généralistes ou spécialistes. Il apparaît ainsi qu'un médecin sur 10 en Seine-Saint-Denis exerce sur le territoire du bassin gérontologique expérimental, alors que celui-ci représente plus de 20% de la population départementale. Les inégalités en termes de démographie médicale à l'échelle du département sont donc fortes puisqu'un habitant du département sur cinq n'a accès dans son entourage immédiat qu'à un professionnel de santé sur dix.

	Médecins généralistes (adresse d'exercice en cabinet des médecins libéraux)	Pour mille personnes âgées de plus de 75 ans
Clichy-sous-Bois	20	24,9
Coubron	6	31,7
Gagny	28	11,1
Gournay-sur-Marne	5	1,1
Livry-Gargan	33	10,8
Montfermeil	17	13,3
Neuilly-Plaisance	10	8,4
Neuilly-sur-Marne	19	12,2
Noisy-le-Grand	44	16,7
Les Pavillons-sous-Bois	17	11,4
Le Raincy	22	17,7
Vaujours	6	16,3
Villemomble	20	9,6
Total	247	13,1

Données INSEE, base permanente des équipements 2010, traitement Ensis Conseil